



## Édito

Depuis quelques jours, 2017 a laissé sa place à 2018... Voilà juste un an que la CC2VV a pris son envol. Beaucoup de dossiers ont été immédiatement pris à « bras le corps ». Certains ont déjà abouti, d'autres sont encore à l'étude. Mais avant tout, à l'aube de cette nouvelle année, je tiens à vous redire ma fidélité au programme présenté il y a un an et mon engagement total au service de notre territoire, riche de diversités, de projets donc d'avenir.

Je veux également remercier ici chaque conseiller communautaire et particulièrement les 8 vice-présidents et le conseiller délégué. Personne n'a ménagé ses efforts. Sans vous tous, sans le personnel de la CC2VV, rien n'aurait été possible si rapidement. Ma reconnaissance pour les efforts consentis est sincère.

Année de transition, 2017 nous aura néanmoins permis d'avancer significativement. En douze mois, le Conseil Communautaire s'est réuni 10 fois et a pris 190 délibérations ! Pour arriver à cela, c'est plus d'une quarantaine de réunions qu'il a fallu préparer et conduire. Vos élus ont fait preuve d'une très grande constance dans l'effort nécessaire pour une mise en route rapide et fructueuse de cette nouvelle collectivité. Pourtant éparpillés aux quatre coins du territoire, les conseillers ont largement participé à l'élaboration des projets et les ont validés pour la plupart. De sorte que la CC2VV est actuellement reconnue par l'Etat comme une collectivité très active... Je vous l'avais dit, transition ne voulait pas dire inaction ! Je vous invite à prendre connaissance de notre bilan d'activité détaillé à la page suivante.

A la lecture de ce bilan, vous comprendrez pourquoi 2017 a été une année riche en réunions donc en réflexions... Donc en décisions ! A coup sûr, 2018 s'inscrira dans le même registre. C'est à ce prix que notre territoire se construira et se développera chaque jour un peu plus au service des habitants. Il n'y a pas d'autre solution que celle de relever ses manches et se mettre au travail collectivement en regardant la réalité des choses bien en face.

Meilleurs vœux à vous tous pour l'année 2018 qui s'annonce : bonheur, santé et prospérité !



**Bruno BEAUDREY,**  
Président de la CC2VV



**Qu'avons-nous fait en un an ?** Je vous propose de revenir sur les points « brûlants » mais réglés...

Tout d'abord, nous avons fidèlement poursuivi les actions engagées par les 3 anciennes communautés de Communes (qui forment désormais la CC2VV) Animation Jeunesse, animation Touristique, Maisons des Services au Public ou développement des Zones d'Activités Economiques, autant de dossiers toujours sur le devant de la scène...

**Mais nous avons aussi, dans le même temps, traité des sujets nouveaux :**

- l'**ADS** (Application du Droit des Sols). Il s'agissait pour nous de garantir à tous l'accès au service, après le désengagement de l'État. Une technicienne a été recrutée. Ce service est désormais financé par les communes, sous tutelle de la CC2VV, avec pour elle, un reste à charge de 20%
- la compétence **Eau et Assainissement** sera obligatoirement gérée par la CC2VV en 2020. En répondant à l'appel à projet avant juin 2017, nous avons obtenu une subvention couvrant 80% du coût des études préparatoires et du diagnostic. De plus, la CC2VV a pu recruter récemment un chargé de mission pris en charge à 100% par l'Agence de l'Eau. Son rôle sera de préparer cette prise de compétence.
- Le secrétariat et la comptabilité des communes forment également un service. Assuré jusqu'à présent de manière inéquitable par la CC2VV sur le territoire, une refonte en profondeur était inévitable. C'est chose faite. L'harmonisation a été votée. Elle garantit désormais l'égalité des communes en fonction de leur population et s'inscrit dans un projet de territoire équilibré.

Bien entendu, d'autres dossiers ont eux aussi connu un sérieux « coup d'accélérateur » Certains travaux sont en cours de réalisation quand d'autres attendent leur tour... Citons :

- La Voie Verte sur le Pays de Rougemont (page 7)
- L'équipement sportif projeté sur le secteur d'Arcey (page 5)
- La rénovation du chauffage et de l'isolation du gymnase du secteur de Pays de Clerval (page 5)
- L'extension de la Zone d'Activités Combe Rosiers sur le secteur de l'Isle sur le Doubs
- La rénovation du Pôle de proximité de Rougemont (page 5)
- La réfection de la voirie de la Zone d'Activités de Cuse, aux portes de Rougemont (page 5)

Pour faire avancer significativement tous ces sujets, nous avons contractualisé avec le Département. La CC2VV est reconnue désormais comme « Territoire Pilote »... Ceci a été rendu possible grâce à la réactivité des élus et des personnels.

Enfin, je ne peux terminer sans vous dire notre préoccupation au sujet de l'offre de Santé sur les différents secteurs de notre territoire. Vous le savez, nos médecins vieillissent, partent en retraite mais ne sont guère remplacés. Notre territoire est essentiellement rural... Nous sommes plus qu'ailleurs confrontés à ce problème qui devient un enjeu de santé publique. Le Plan Local de santé est un dossier qui sera au premier plan de nos préoccupations dans les mois à venir.

**Bruno BEAUDREY,**  
Président de la CC2VV



## Qu'est-ce que la Loi NOTRÉ ?

DOSSIER : DÉCRYPTAGE

**La loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation pour le Territoire de la République) est le dernier dispositif en date procédant à la réorganisation des territoires administratifs français.**

Promulguée le 7 août 2015, elle confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale (Communes, Communautés de Communes, Départements,...).

La Loi NOTRÉ... Cela ne vous dit peut-être rien. Et pourtant, elle a fait du bruit et en fait encore auprès de nos élus locaux, tant son effet et ses conséquences sur notre paysage institutionnel local est important.



### Ce qu'il faut retenir

#### 1. la loi NOTRÉ supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions

**AVANT** le Département et la Région disposaient d'une capacité d'intervention sur toutes les thématiques, sans qu'il soit nécessaire que la loi procède à une énumération de leurs attributions.

**DEPUIS LE 01/01/17** le Département et la Région ont des domaines d'intervention définis et distincts : par exemple, seule la Région intervient aujourd'hui en matière de développement économique ou de transport scolaire : à l'inverse, le Département est seul compétent pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale (actions sociales).

#### 2. la loi NOTRÉ impose aux Communautés de Communes le passage de 5.000 à 15.000 habitants (sauf dérogations zone de montagne ou faible densité de population).

**AVANT** coexistaient la CC du Pays de Rougemont (4205 habitants), la CC des Isles du Doubs (7208 habitants) et la CC du Pays de Clerval (3038 habitants).

**DEPUIS LE 01/01/17** la fusion de ces 3 anciennes « Com Com » à laquelle s'est ajoutée la commune de Désandans, a donné naissance à la CC des 2 Vallées Vertes (16 800 habitants, 56 communes, 374 km<sup>2</sup>).

la CC2VV, c'est :  
16 800 habitants  
56 communes  
374 km<sup>2</sup>

#### 3. la loi NOTRÉ impose aux communautés de communes d'exercer obligatoirement 4 compétences en 2017, puis 5 en 2018 et 7 en 2020 :

**Info préalable :** la CC ne peut intervenir que pour les compétences que les communes lui ont transférées. De même, les communes ne peuvent plus intervenir dans les domaines qu'elles ont transférés à la Communauté de Communes.

**AVANT** les communes avaient pour obligation de transférer 2 compétences obligatoires à la CC (aménagement de l'espace et développement économique – pour cette dernière les zones d'activités pouvaient encore être gérées par les communes)

**DEPUIS LE 01/01/17** la CC doit exercer 4 compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,...)
- Actions de développement économique (gestion et création de toutes les zones d'activités, soutien au commerce et à l'artisanat, tourisme,...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

**À COMPTER DU 01/01/18** la CC devra exercer une compétence obligatoire supplémentaire : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Dit plus simplement, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incomberont à la CC2VV.

**À COMPTER DU 01/01/20** les communes se verront dans l'obligation de transférer leurs compétences « Eau » et « Assainissement ». Ces services essentiels à la population seront gérés par la CC2VV.



### Comment celle-ci vous impacte dans votre vie quotidienne ?

#### 1. Les compétences des Régions et des Départements sont clarifiées.

**AVANT** la Région et le Département pouvaient mener concomitamment des actions (et apporter des aides) sur les mêmes thématiques (économie, tourisme,...).

**AUJOURD'HUI** les rôles de chacun sont clairement définis. Les régions ont compétence sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et les transports hors agglomération (transport interurbain par car, transport scolaire, TER, etc.). Les départements assurent la gestion des collèges, des routes et l'action sociale. Ils pourront encore aider les communes et les CC pour l'équipement rural, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale

#### 2. Votre Communauté de Communes a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**AVANT** ma communauté de communes s'appelait CC des Isles du Doubs, CC du Pays de Clerval, CC du Pays de Rougemont ou CC de la Vallée du Rupt.

**AUJOURD'HUI** vous êtes habitant de la CC des 2 Vallées Vertes. Le siège social de cette nouvelle collectivité est situé sur la commune de Pays de Clerval. Des pôles de proximité ont été conservés à Rougemont et l'Isle-sur-le-Doubs.

#### 3. Plusieurs compétences sont obligatoirement transférées de votre commune à la Communauté de Communes

**AVANT** les zones d'activités étaient gérées par ma commune (sauf la zone de Cuse-et-Adrisans qui a été créée par l'ex CCPR)

**AUJOURD'HUI** les zones d'activités ont toutes été transférées à la CC2VV (Rang, Combe Rosiers à l'Isle-sur-le-Doubs, Arcey). C'est donc la CC des 2 Vallées Vertes que je dois contacter pour obtenir des renseignements sur cette question.

**AVANT** les problématiques liées à la restauration des cours d'eau et à la prévention des inondations étaient souvent traitées par les communes.

**DEMAIN** (dès 2018), c'est la CC qui devra s'emparer de ces questions.

**AUJOURD'HUI** jusqu'en 2020, c'est ma commune ou un syndicat regroupant quelques communes dont la mienne qui gère la production et la distribution d'eau potable et le réseau collectif d'assainissement de mon village.

**DEMAIN** (dès 2020), c'est la CC2VV qui assurera pleinement la gestion de ces services.



## Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprises : de nombreuses possibilités d'implantation s'offrent à vous !

La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes bénéficie d'un positionnement stratégique, entre Besançon, Montbéliard et Vesoul. La proximité de l'autoroute et de la voie de chemin de fer nous permet d'être **un territoire attractif pour les entreprises.**

A ce titre, nous disposons de nombreuses capacités d'accueil, via nos zones d'activités et nos locaux d'entreprises.

L'offre de foncier est bien présente sur l'ensemble de notre territoire, dans la mesure où la CC2VV gère les zones d'activités d'Arcey, de Cuse-et-Adrisans, de L'Isle-sur-le-Doubs et de Rang.

**Nous vous proposons des parcelles à la carte, en fonction de vos besoins à des tarifs avantageux (entre 6 € et 28.50 € le m<sup>2</sup>).**

Par ailleurs, **des bureaux et des ateliers à tarif préférentiel, sont disponibles** au sein de l'hôtel d'entreprises situé sur la Zone d'Activité du Pré Rond à Cuse-et-Adrisans, vers Rougemont.

La Communauté de Communes :

## Chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises !

Depuis la loi NOTRe, la Région et les Communautés de Communes sont désormais les chefs de file en matière d'économie, chacune des structures ayant un rôle bien défini.

La Communauté de Communes est désormais compétente en matière d'aides financières à l'immobilier d'entreprises. La Région peut toutefois intervenir en complément afin d'abonder les aides de la Communauté de Communes.

Parallèlement, la Région a mis en place d'autres aides aux entreprises : ces aides sont diverses et variées et vous trouverez le détail dans le guide des aides disponible sur le site internet du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

**La Communauté de Communes travaille actuellement à la création d'un guide des aides à l'immobilier d'entreprises. Il sera disponible prochainement...**



Hôtel d'entreprise, Zone d'Activité du Pré Rond à Cuse-et-Adrisans

## Zone de Revitalisation Rurale

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes est classé en Zone de Revitalisation Rurale. A ce titre, les entreprises nouvellement implantées peuvent bénéficier d'exonération d'ordre fiscal.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, **il n'est plus possible de bénéficier de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises** qui s'appliquait auparavant.

Pour tout renseignement

**Sophie CASSARD**

Directrice du Pôle Développement Territorial, Économique et Touristique.

03.81.97.89.96

sophie.cassard@cc2vv.fr

## Les travaux en cours sur notre territoire



### Projet de rénovation énergétique du gymnase de Pays de Clerval

L'équipe de maîtrise d'œuvre de JB Ingénierie travaille sur le projet. L'objectif de la rénovation énergétique est d'atteindre le niveau « *Bâtiment Basse Consommation Rénovation* » pour réduire la facture énergétique du bâtiment et améliorer le confort des 180 enfants du collège Louis BONNEMAILLE et des associations locales, qui utilisent quotidiennement cet équipement.

Les travaux porteront sur l'enveloppe du bâtiment avec le renforcement de l'isolation et sur le chauffage avec le changement du système actuel par l'installation d'une chaudière performante. Parallèlement, une étude pour la faisabilité de l'installation d'une chaufferie bois, avec en option la création d'un réseau de chaleur concernant le collège, la crèche et l'école maternelle, sera menée. Les travaux concerneront également le système de ventilation mais aussi l'intégralité du réseau électrique qui sera rénové par la pose de luminaires basse consommation et de détecteurs de présence.

En complément, l'accessibilité du bâtiment sera remise aux normes et un nouvel organigramme de clés sera mis en place pour faciliter la gestion de l'ouvrage. Des travaux d'em-

bellissement de l'ouvrage seront enfin réalisés. Financièrement parlant, les travaux sont potentiellement subventionnables par plusieurs financeurs : la région Bourgogne-Franche-Comté, le Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs (SYDED), le PETR du Doubs Central via son programme LEADER et ce à une hauteur de 40 à 50 %.



Les travaux débuteront durant l'été 2018

Côté planning, la majorité des travaux sera effectuée durant l'été 2018 afin que tout soit opérationnel pour la période de chauffe 2018-2019.

Actuellement, afin de faire face à la baisse des températures engendrée par l'arrivée de la saison hivernale, un chauffage provisoire a été mis en service depuis fin novembre.



Les travaux débuteront en mars 2018

### Travaux au Pôle de proximité de la CC2VV à Rougemont

Le bâtiment vient d'être réhabilité avec la mise en accessibilité nécessaire pour l'accueil du public. En effet, le bâtiment, outre les services de la CC2VV, accueille de nombreux services à la population : MSAP-Objectif Emploi, le Relais Assistante Maternelle, les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi que plusieurs assistantes sociales du Département du Doubs.

En complément, des travaux extérieurs débuteront très vite et concerneront la rénovation de l'assainissement du bâtiment (abandon du système d'Assainissement non Collectif pour un raccordement au réseau public d'assainissement), la réfection du parking avec la réalisation d'un stationnement en épi (20 places environ) avec entrée et sortie distinctes, ainsi que la matérialisation des chemins piétons. La gestion des eaux pluviales sera également repensée.



Le pôle de Rougemont est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite.

### Réfection définitive de la voirie de la zone d'activités du Pré rond à Cuse-et-Adrisans

100 mètres de caniveaux, 4 800m<sup>2</sup> d'enrobé (soit 700 tonnes environ), voici en deux chiffres le résumé des travaux qui commenceront en mars 2018 sur la Zone d'Activité du Pré Rond à Cuse-et-Adrisans afin de réhabiliter définitivement la voirie.

C'est l'entreprise Climent TP qui a été retenue pour cette opération pour un coût total de 135 023,20 € HT. La réalisation de ces travaux permettra un meilleur confort de circulation à l'intérieur de la zone pour les personnes venant à la rencontre de la dizaine d'entreprises installées sur le site.

### Équipement sportif sur le secteur d'Arcey

La CC2VV est compétente en matière d'équipements sportifs à portée intercommunale et gère notamment les gymnases de Rougemont, de l'Isle-sur-le-Doubs et de Pays de Clerval.

Cependant, il a été constaté sur le secteur d'Arcey des besoins en terme d'équipements sportifs complémentaires. C'est pourquoi, la CC2VV a décidé, lors du conseil communautaire du 26 octobre 2017 de lancer une étude de faisabilité pour définir ce qui pourrait être construit dans ce bourg-centre d'environ 1 500 habitants. Cet équipement couvrira les besoins des habitants et associations sportives d'Arcey mais également ceux des villages voisins (Désandans, Sainte-Marie, Montenois, Onans, Aibre, etc.) et des écoliers du groupement scolaire.

L'objectif de cette étude est de définir un équipement qui serve au mieux le secteur nord de la CC2VV, qui apporte un équipement nouveau pour ne pas freiner les sportifs dans leur pratique et leur développement, et qui s'inscrit en complémentarité des équipements existants, notamment ceux de l'Isle-sur-le-Doubs.

Le coût global de l'opération s'élève à 150 000 € TTC subventionnés à hauteur de 30%.

## L'urbanisme désormais géré par la CC2VV

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes est dotée d'un **service Application du Droit des Sols (ADS)**. La mission principale de ce service est l'instruction des autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager).

Cela concerne les habitants des communes dotées d'un document d'urbanisme (Carte Communale et Plan Local d'Urbanisme). Pour les autres communes, l'instruction est toujours réalisée par les services de la DDT de Montbéliard.

À ce jour, les communes dont les autorisations d'urbanisme sont instruites par la Communauté de Communes sont au **nombre de 19** :

- Accolans • Anteuil • Appenans • Arcey
- Avilley • Blussangeaux • Désandans
- Fontaine-lès-Clerval • Fontenelle-Montby
- Hyémondans • L'Isle-sur-le-Doubs • Mancenans • Mésandans
- Onans • Pays de Clerval • Rang
- Rougemont • Saint-Georges-Armont
- Soye.

À ce titre, la communauté de communes a recruté une instructrice, **Madame Fabienne MAGNIEN**. Elle est à votre disposition pour tout renseignement concernant vos projets en cours ou à venir et répondra à vos questions notamment sur les problématiques de réglementation. Concernant les communes dont les dossiers sont instruits par les services de l'État, elle peut également vous apporter des conseils en amont de tout dépôt de projet.

### Pour tout renseignement

**Service Urbanisme de la Communauté de communes :**  
03.81.97.85.10  
urbanisme@cc2vv.fr

**Service Urbanisme de la DDT de Montbéliard :**  
03.70.07.61.85

**Service Fiscalité de l'Urbanisme de la DDT du Doubs à Besançon :**  
03.81.65.61.11

### Informations pratiques

- Les dossiers d'urbanisme doivent être déposés en mairie. Le maire de votre commune se chargera de les transmettre à la CC2VV.

- Les formulaires sont disponibles en mairie ou à partir du site internet de l'État : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

- Pour toute question relative à la fiscalité de l'urbanisme, notamment la Taxe d'Aménagement (TA) et la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP), il faut s'adresser au service Fiscalité de l'Urbanisme de la DDT à Besançon.



Aménagement de la commune de Pays de Clerval

Photo : Y. GOUX

## Maison de Service Au Public

Attention, changement des horaires de permanence de Maison de Service Au Public – Objectif Emploi



### Accueil à L'Isle-sur-le-Doubs :

Maison des Associations  
11 rue de la Velle.

**Lundi : 9h-12h30 / 13h-17h**  
**Mercredi : 9h-13h**  
**Jeudi : 9h-12h30 / 13h 17h**

06.88.97.09.04  
lislesurledoubs@msapobjectifemploi.org

### Accueil à Pays de Clerval :

**Mardi : 9h-12h30 / 13h-17h**  
**Vendredi : 8h30-12h30 / 13h-16h30**

06.88.97.09.04  
lislesurledoubs@msapobjectifemploi.org

### Nouveauté !

Vos conseillères emploi sont là pour vous aider concernant le pré-remplissage en ligne de vos documents : carte d'identité, carte grise, permis de conduire.

### Accueil dans le territoire de Pays de Rougemont :

Hôtel d'entreprises  
Zone Artisanale du Pré Rond à Cuse-et-Adrisans

**Lundi : 8h30-12h30 / 13h-18h**  
**Mardi : 8h30-12h30 / 13h30-17h**  
**Mercredi : 8h30-11h**  
**Jeudi : 8h30-12h30 / 13h-17h30**  
**Vendredi : 8h30-12h30 / 13h-15h30**

06.23.78.59.36  
rougemont@msapobjectifemploi.org

## Destination touristique Vallée de l'Ognon

Notre territoire rural est traversé par deux rivières, le Doubs (secteur des Isles de Clerval) et l'Ognon (secteur Pays de Rougemont).



Le stand de notre office de tourisme au salon Talents et Saveurs Comtois.

Un travail de concertation est actuellement mené par les structures traversées par l'Ognon, c'est-à-dire les Offices de Tourisme, Communautés de Communes et Départements du Doubs et de Haute-Saône.

L'objectif est de créer une destination touristique « Vallée de l'Ognon » et de mettre en valeur les multiples atouts de ce territoire.

Pour mener à bien ce travail, une mutualisation des moyens est envisagée entre les différentes structures. A ce titre, les Offices de Tourisme de la Vallée de l'Ognon, dont l'Office de Tourisme des 2 Vallées Vertes, ont signé une convention de partenariat.

L'une des premières actions de ce partenariat a été la participation au salon Talents et Saveurs Comtois au mois de novembre à Micropolis Besançon, avec un stand commun Vallée de l'Ognon.

## Taxe de séjour

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la taxe de séjour a été harmonisée sur l'ensemble du territoire. Désormais, c'est une taxe de séjour au réel qui s'applique, quel que soit le type d'hébergement (Chambres d'hôtes, gîtes, campings, hôtels...).

Pour rappel, la taxe de séjour est payée par le touriste lorsqu'il réside au sein d'un hébergement du territoire. L'hébergeur perçoit la taxe puis la reverse à la Communauté de Communes en fin d'année.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une taxe de séjour au réel s'applique**

Le montant collecté permet ainsi de financer l'Office de Tourisme Intercommunal et ses multiples actions en faveur du tourisme : animations estivales, brochures touristiques, participation à des salons, etc...

**Si vous créez un hébergement ou si vous arrêtez votre activité d'hébergeur, merci d'en informer la Communauté de Communes en contactant les personnes en charge du tourisme.**

**Si vous souhaitez créer un hébergement touristique, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la Communauté de Communes qui pourront vous aider dans votre démarche.**

**Damien MOURA**  
03.81.86.99.52 – otsirougemont@wanadoo.fr



## Voie Verte de Rougemont

La voie de chemin de fer, dite « voie du tacot » reliant Loulans-les-Forges à Lure en passant par Rougemont n'est plus en service depuis 1986.

En 2016, la Communauté de Communes du Pays de Rougemont a initié des études en partenariat avec SNCF-Réseaux, dans l'objectif de transformer l'ancienne voie ferrée en voie verte. A sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CC2VV a fait le choix de poursuivre ce projet et en a même fait l'une de ses priorités.

Un partenariat s'est donc tissé avec les Communautés de Communes du Pays de Villersexel et du Pays de Lure afin de travailler ensemble sur ce projet d'envergure.

Le projet global porté par les 3 CC consiste à aménager 28 km de voie environ entre Montagny-Servigney et Lure afin d'aboutir à un linéaire global de 40 km environ. Le tronçon situé sur le territoire de la CC2VV est d'une longueur d'environ 8.5 km, entre Bonnal et Montagny-Servigney.

Ce projet, très attendu par les habitants, va permettre non seulement de diversifier l'offre de loisirs, mais également de développer des liaisons douces pour les déplacements domicile-travail. Cette voie sera également bénéfique pour les touristes, très nombreux sur le secteur et aura par conséquent un effet positif pour les prestataires touristiques : hébergeurs, restaurateurs, gérants de superette, petits commerçants, producteurs de produits locaux, gestionnaires de sites touristiques, ...

De plus, ce tronçon de 40 km permettra à terme de rejoindre non seulement « la coulée verte » dans le territoire de Belfort et, de ce fait, la Suisse par l'euro vélo Suisse jusqu'à Bâle. Mais aussi la chapelle de Ronchamp classée site UNESCO, ainsi que le Pays des 1000 étangs dans le sud des Vosges Saônoises. Cet équipement deviendra donc rapidement incontournable pour rejoindre Besançon et Ronchamp.

Un maître d'œuvre a été recruté et travaille actuellement à l'élaboration d'un programme de travaux. **L'objectif est de réaliser et achever les travaux courant 2018.**

Qu'ils soient en charge du tourisme, de la culture ou de l'action jeunesse, nos animateurs vous accompagnent tout au long de l'année. La période estivale est extrêmement importante pour eux, elle représente la concrétisation de plusieurs mois de travail afin de proposer durant la saison estivale un large choix d'animations pour vous, vos enfants ou encore les touristes ! Laissons-leur la parole afin qu'ils réalisent un bilan de cette belle saison écoulée.

## Damien & Élie

Animateurs touristiques

### Animations estivales

Comme l'été dernier, nous avons poursuivi l'action des animations estivales. Ce fut cette année un véritable succès, 1682 personnes ont participé aux 70 animations prévues durant les mois de juillet et août, soit 30% de plus qu'en 2016 ! Une belle reconnaissance pour tous les acteurs de ce succès : les associations, les artisans, les commerçants qui, durant tout l'été, ont pris bénévolement de leur temps pour nous accompagner dans nos visites, balades et autres joyeuseries estivales.

### Accueil touristique

Cet été, nous avons fait le choix de dispenser de l'information touristique sur l'ensemble du territoire. L'information touristique, ce sont les informations qui peuvent être transmises aux touristes ainsi qu'aux habitants du territoire afin de les orienter dans leur recherche d'activités, d'animations, de service, d'hébergement. Notre office de tourisme intercommunal, situé à Rougemont a été épaulé par deux bureaux annexes, l'un situé à L'Isle-sur-le-Doubs, au pôle de proximité et l'autre à Pays de Clerval, au siège de la CC2VV. Au total ce sont 2722 personnes qui ont été reçues dans nos différents lieux d'accueil.

### Et en 2018 ?

Nous travaillons d'ores et déjà sur la prochaine saison touristique. Nous allons étoffer le programme, proposer de nouvelles animations, y compris pendant le reste de l'année. Nous souhaitons également développer les animations culturelles, à l'instar de ce qui a été fait au mois de juin avec la résidence d'artistes.

**Si vous avez des idées d'animations, n'hésitez pas à prendre contact avec nous !**

### Coordonnées



**Damien MOURA** - Chargé de l'accueil à l'Office du Tourisme - 03.81.86.99.52  
otsirougemont@wanadoo.fr



**Élie PERNOT** - Chargé de mission animations touristiques et culturelles - 03.81.97.89.98  
elie.pernot@cc2vv.fr



## Aude & Miguel

Animateurs jeunesse

### Depuis la fusion...

Notre territoire s'est agrandi, nous sommes basés dans les quatre bourgs-centres : Pays de Clerval, Arcey, Rougemont et L'Isle-sur-le-Doubs. Notre objectif d'animateurs jeunesse est de faire se rencontrer les jeunes de nos différents secteurs sur des activités qui rassemblent. Dès la fusion, nous avons œuvré dans ce sens. En février nous avons organisé un mini séjour de 3 jours pour les jeunes de 11 à 16 ans à Morteau. Nous voulions faire découvrir aux jeunes les joies de la glisse, ce fût un véritable moment de convivialité, de partage et de découverte. Lors de ce mini-camp, 23 jeunes ont été accueillis.

### Animations de l'été

Forts de l'expérience de février, nous l'avons reproduit en juillet dans le Jura lors d'un camp « A la découverte de notre patrimoine ». Les jeunes ont apprécié tous ces moments. Ils ont noué de nouvelles amitiés, au-delà de leur groupe, de leur territoire. Nous avons partagé également d'autres moments durant la saison estivale à Europa Park, ou lors de sorties bowling, karting, foot etc... C'est avec un immense plaisir que nous accueillons vos jeunes et leurs projets !

## Agenda



### Concert de Pascal KELLER, pianiste

Le dimanche 4 février 2018 à 15h, à la salle des Fêtes de Rougemont. Entrée libre.



### Et en 2018 ?

Nous accueillerons très prochainement un nouvel animateur sur le secteur de Pays de Clerval, Quentin, que vous aurez le plaisir de découvrir. Sinon nous allons continuer de proposer une multitude d'animations tout au long de l'année.

### Coordonnées



**Aude GILG** - Animatrice jeunesse / Secteur des Isles du Doubs - 03.81.92.82.63 - aude.gilg@cc2vv.fr



**Miguel BUENO-COSANO** - Animateur Jeunesse / Secteur Pays de Rougemont - 06.99.92.92.90  
miguel.bueno-cosano@cc2vv.fr

